

Travaux publics et Services gouvernementaux

## RETURN BIDS TO:

#### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Redford Row

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

Solicitation No N° de l'invita	ation	Date	
W0100-222377/B		2022	-08-16
Client Reference No N° de i W0100-22-2377	référence du client	•	
GETS Reference No N° de r PW-\$HAL-418-11560	référence de SEAG		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	N° VME
HAL-1-87123 (418)			
<b>Solicitation Closes</b>	- L'invitation pre	end f	in
at - à 02:00 PM	Atlantic Daylight Sa	aving T	ime ADT
on - le 2022-09-06	Heure Avancée de l'	Atlanti	que HAA
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	n: ✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres Johnson, Alexis	sser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur hal418
Telephone No N° de téléph	one	FAX	No N° de FAX
(873) 354-9858 ( )		(902	) 496-5016
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, services HALIFAX			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigee	Delivery Offered - Livraison proposee		
See Herein – Voir ci-inclus			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

# TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	4
1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 1.6	REEMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUMISSION	4 4 4 5
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	7
2.5	PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	8
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	9
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	9
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	11
4.1	Procédures d'évaluation	11
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION- CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	11
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
6.1	Exigences relatives à la sécurité	
6.2	ÉNONCÉ DES BESOIN	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5 6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.9	LOIS APPLICABLES	18
6.10	Ordre de priorité des documents	18
6.11	CONTRAT DE DÉFENSE	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.13	MARCHANDISES EXCEDENTAIRES	
6.14 6.15	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	
	A	
	ICÉ DES BESOIN	
	DINTE 1 À L'ANNEXE A	
CKITE	RES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	25

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

hal418.W0100-222377	

ANNEXE B	27
BASE DE PAIEMENT	27
ANNEXE C	
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	28
ANNEXE D	29
PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS  DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) POUR LES ENTITÉS JURIDIQUES CANADIENNES	29
DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) POUR LES ENTITÉS JURIDIQUES CANADIENNES	29
ANNEXE E	30
PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS (PSC)	30
FORMULAIRE DE FILTRAGE INITIAL DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE	30
ANNEXE F DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	31
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	
ANNEXE G	32
DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS	32

#### **LISTE DES ANNEXES**

- Annexe A- Énoncé des besoin
- Pièce jointe 1 de l'annexe A- Critères techniques obligatoires
- Annexe B- Base de paiement
- Annexe C- Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D- Programme de sécurité des contrats demande d'inscription pour les entités juridiques canadiennes
- Annexe E- Programme de sécurité des contrats formulaire de filtrage initial de sécurité internationale
- Annexe F- Instruments de paiement électronique
- Annexe G- Dispositions Relatives à l'intégrité- Liste des administrateurs

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

### CE DOCUMENT CONTIENT UNE EXIGENCE DE SÉCURITÉ

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Réémission d'une demande de soumission

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0100-222377/A, datée du 2021/12/21, dont la date de clôture était le 2022/02/15, à 14:00 Heure normale de l'Atlantique (HNA). Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

#### 1.2 Exigences relatives à la sécurité

- 1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
  - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel gu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
  - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 Clauses du contrat subséquent;
  - le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html</a>).

#### 1.3 Énoncé des Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe A Énoncé des Besoin.

#### 1.4 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### 1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada-Panama, et de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 1.6 Service Connexion

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion de la SCP offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2022-03-29) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 180 jours

#### 2.1.1 Produits équivalents

- 1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué:
  - c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
  - indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
  - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux 1713 Bedford Row Halifax, NS B3J 1T3

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant le service Connexion de la Société canadienne des postes pour la clôture des soumissions au Module de réception des soumissions dans la région de la Nouvelle Écosse, l'adresse de courriel est la suivante :

#### TPSGC.RAReceptionSoumissionsNE-ARBidReceivingNS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion de la SCP, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP.

#### 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418  $\mbox{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

#### 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

• Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion de la SCP a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

Le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes comme suit :

Section II: Soumission technique Section II: Soumission financière

Section III: Attestations

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 version papier) Section II: Soumission financière (1 version papier)

Section III: Attestations (1 version papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique sur le media et de la version papier, le libellé de la version papier l'emportera sur celui de la version électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs versions de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP et celui de la version papier, le libellé de la version électronique transmise par le service Connexion de la SCP aura préséance sur le libellé des autres versions.

# Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites cidessous pour préparer leur soumission en version papier.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
- Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.)
- Sauf indication contraire, les soumissionnaires sont encouragés à présenter leurs soumissions par voie électronique. Si des versions papier sont requises, les soumissionnaires devraient :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- a. utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures - soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe F Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe F Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change.

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

#### Section IV: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères techniques obligatoires sont détaillés dans la pièce jointe 1 de l'annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### 4.2 Méthode de sélection- critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Exigences de sécurité – Documentation requise

Conformément aux exigences du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html</a>), le soumissionnaire doit fournir un formulaire de demande d'inscription (FDI) ou un formulaire de filtrage initial de sécurité internationale (FISI) au Programme de sécurité des contrats dûment rempli. Le formulaire sera examiné plus à fond dans le processus d'approvisionnement.

On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité. Comme il est indiqué ci-dessus, les soumissionnaires qui ne

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

fournissent pas toutes les informations requises à la clôture des soumissions auront la possibilité de compléter les informations manquantes du FDI ou du FISI dans un délai fixé par l'autorité contractante. Si ces renseignements ne sont pas fournis dans le délai établi par l'autorité contractante (y compris toute prolongation accordée par l'autorité contractante à sa discrétion), ou si le Canada a besoin d'autres renseignements de la part de le soumissionnaire dans le cadre de l'évaluation de la demande d'autorisation de sécurité (c.-à-d. des renseignements qui ne sont pas exigés par le FDI ou le FISI), le soumissionnaire sera tenu de soumettre ces renseignements dans le délai établi par l'autorité contractante, qui ne sera pas inférieur à 48 heures. Si, à quelque moment que ce soit, le soumissionnaire ne fournit pas les renseignements requis dans les délais fixés par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non conforme.

# 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social</u> Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

#### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

- **6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats s'appliquent et font partie intégrante du contrat.
- 1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des établissements dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions
  - de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité, reproduite ci-joint à l'Annexe C;
  - b) du Manuel de la sécurité des contrats (dernière édition).

#### 6.2 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2022-01-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010A 09 (2014-09-25) Garantie est modifié comme suit :

#### Au paragraphe 1 insérer :

Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou au nom de celui-ci et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux défectueux ou qui ne respectent pas les exigences du contrat, le cas échéant. La période de garantie sera de 5 années après la livraison et l'acceptation des travaux ou la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, si elle est plus étendue.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4013 (2022-06-20), Conditions générales supplémentaires- Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4014 (2022-06-20), Conditions générales supplémentaires- Suspension des travaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

- 1. L'autorité contractante peut, à tout moment, par avis écrit, ordonner à l'entrepreneur de suspendre ou d'arrêter les travaux ou une partie des travaux du contrat pour une période allant jusqu'à 180 jours. L'entrepreneur doit immédiatement se conformer à un tel ordre de manière à minimiser les frais liés à la suspension. Durant la période pendant laquelle cet ordre est en vigueur, l'entrepreneur ne doit pas retirer aucune partie des travaux des lieux des travaux avant d'en avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la part de l'autorité contractante. Durant la période de 180 jours, l'autorité contractante doit soit annuler l'ordre ou résilier le contrat, en tout ou en partie, selon la(les) section(s) Manquement de la part de l'entrepreneur ou Résiliation pour raisons de commodité dans les conditions générales 2010A biens (complexité moyenne).
- 2. Lorsqu'un ordre est donné selon le paragraphe 1, à moins que l'autorité contractante résilie le contrat pour raisons de manquement de la part de l'entrepreneur ou que l'entrepreneur abandonne le contrat, l'entrepreneur aura droit au paiement de frais additionnels qui auront été encourus suite à la suspension en plus d'un profit équitable et raisonnable.
- 3. Lorsqu'un ordre donné selon le paragraphe 1 est annulé, l'entrepreneur doit reprendre les travaux selon les conditions du contrat dès que pratiquement faisable. Si la suspension a affecté la capacité de l'entrepreneur à respecter la date de délivrance selon les conditions du contrat, la date pour l'exécution des travaux qui ont été affectés par la suspension sera prolongée pour une période équivalente à la période de suspension en plus d'une période, le cas échéant, qui, de l'avis de l'autorité contractante, et après consultation avec l'entrepreneur, est nécessaire pour que l'entrepreneur puisse reprendre les travaux. Tout ajustement équitable sera effectué au besoin à toute condition du contrat qui aura ainsi été affectée.

#### 6.4 Durée du contrat

**6.4.1** La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2023.

#### 6.4.2 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le 31 mars 2023, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

#### 6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A du contrat.

#### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Alexis Johnson

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 1713 Bedford Row, Halifax, N-É B3J 3C9

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Téléphone: 873-354-9858

Courriel: Alexis.Johnson2@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.
6.5.2 Chargé de projet (À INSÉRER AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)
Le chargé de projet pour le contrat est :
Nom :  Titre :  Organisation :  Adresse :
Téléphone :          Télécopieur :          Courriel :
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)  Nom :  Titre :  Organisation :  Adresse :
Téléphone : Courriel :
6.6 Paiement
6.6.1 Base de paiement
À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe <i>B</i> , selon un montant total de \$ (À INSÉRER AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.6.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.6.3 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard:
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés àl'adresse suivante pour attestation et paiement.

DEPT OF NATIONAL DEFENCE MARITIME FORCES ATLANTIC CUSTOMER SERVICES DIVISION BUILDING D-206, 2ND FLOOR PO BOX 99000, STN FORCES HALIFAX NS B3K 5X5 CANADA

b. Un (1) exemplaire doit être envoyé par voie électronique à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4013 (2022-06-20) conditions générales supplémentaires- Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place:
- c) les conditions générales supplémentaires 4014 (2022-06-20), Conditions générales supplémentaires- Suspension des travaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante
- d) les conditions générales 2010A (2022-01-28) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- f) Annexe B, Base de paiement ;
- g) Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (À INSÉRER AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT).

#### 6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

#### 6.12 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

#### 6.13 Marchandises excédentaires

La quantité de marchandise que l'entrepreneur doit livrer est spécifiée dans le contrat. L'entrepreneur demeure responsable des marchandises excédentaires livrées, peu importe si ces marchandises ont été livrées volontairement ou suite à une erreur de la part de l'entrepreneur. Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour la livraison de marchandises excédentaires, et il ne retournera pas lesdites marchandises à l'entrepreneur, sauf si ce dernier accepte de payer tous les coûts liés à leur retour, y compris, sans toutefois s'y limiter, les coûts administratifs, d'expédition et de manutention. Le Canada se réserve le droit de déduire ces coûts de toute facture présentée par l'entrepreneur.

#### 6.14 Assurance - aucune exigence particulière

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 6.15 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE A**

#### **ÉNONCÉ DES BESOIN**

#### **Titre**

Fourniture et installation d'une balance à camion en acier de 3/8 po et d'un panneau d'affichage à la BFC Halifax (arsenal maritime) et remplacement du panneau d'affichage à la 12<sup>e</sup> Escadre Shearwater.

#### Objectif

Enlèvement et remplacement de la balance pour véhicules lourds Bridgemont et du panneau d'affichage de la BFC Halifax (arsenal maritime) et remplacement du panneau d'affichage de la 12<sup>e</sup> Escadre Shearwater.

#### Contexte

La balance à camion est en place depuis plus de quinze (15) ans. Avec le temps, la balance s'est détériorée en raison des conditions climatiques et de l'usure normale. La plaque d'acier de la balance commence à rouiller, des trous y sont apparus et elle est devenue une préoccupation/un risque pour la sécurité. Les panneaux d'affichage situés aux deux emplacements sont désuets et/ou obsolètes et doivent être remplacés.

Les balances sont utilisées quotidiennement pour un volume de trois à cinq camions par jours. Les camions pesés sont de divers types, comme des camions à ordures, des camions pour collecte sélective, des camions pour collecte des matières organiques, et en général il s'agit de camions de fret.

#### Portée

L'entrepreneur doit démonter et éliminer la balance à camion actuelle. L'entrepreneur doit fournir et installer une nouvelle balance à camion en acier de 3/8 po et d'une capacité de 100 tonnes et un nouveau panneau d'affichage au même emplacement que les anciens. L'entrepreneur sera chargé d'éliminer convenablement l'ancienne balance et d'expédier et d'installer la nouvelle balance. De plus, l'entrepreneur doit moderniser le panneau d'affichage à Shearwater par un panneau compatible avec la balance en place.

#### **Tâches**

L'entrepreneur doit démonter et éliminer la vieille balance à camion et les vieux panneaux d'affichage en conformité aux règlements environnementaux provinciaux sur le recyclage et l'élimination, il doit fournir et installer une nouvelle balance et un nouveau panneau d'affichage à l'arsenal maritime de la BFC Halifax et remplacer le panneau d'affichage de la 12<sup>e</sup> Escadre Shearwater par un panneau compatible avec la balance pour véhicules lourds de Bridgemont.

#### **Emplacement des balances**

Les adresses sont fournies à titre indicatif seulement, car les balances se trouvent près de ces édifices

12e Escadre Shearwater, Entrepôt principal, bâtiment 30 240 Avenue Bonaventure, Shearwater (N.-É.) B0J 1A0

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

BFC Halifax, bâtiment D206, 2519 Rue Provo Wallace, Halifax (N.-É.) B3K 5X5

#### **Contraintes**

#### Sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'entrepreneur doit obtenir un laissez-passer d'entrepreneur avant d'entrer dans la BFC Halifax et la 12<sup>e</sup> Escadre Shearwater. Le chargé de projet exige un préavis d'au moins 10 jours ouvrables avant la date de livraison pour chaque emplacement, pour permettre le traitement dans les délais du laissez-passer d'entrepreneur.

#### Matériel existant

La balance à Shearwater est en bon état et ne sera pas remplacée pour l'instant. Les travaux requis à cet emplacement consistent à remplacer le panneau d'affichage par un panneau compatible avec la balance pour véhicules lourds de Bridgemont.

#### **Produits livrables**

- Toutes les boîtes de jonction doivent être en acier inoxydable et de modèle NEMA 4X.
- Chaque barre de pesée doit être dotée d'un câble à gaine d'acier inoxydable.
- Toutes les barres de pesée doivent être exemptes de connecteur, et elles doivent être connectées aux plaques à bornes de la boîte de jonction par des fils étamés.
- Les boîtes de sommation doivent comporter des potentiomètres de coin pour un étalonnage facile.
- Facteur de sécurité en cas de surcharge : 200 %.
- Toutes les barres de pesée doivent avoir un système d'étanchéité de cinq couches pour éliminer les problèmes causés par l'humidité.
- Capacité minimale des barres de pesée : 75 000 lb chacune.
- Protection contre la foudre : standard.
- Chemins de conduits dédiés pour protéger le câblage entre le détecteur et la boîte de jonction.
- Garantie minimale de 5 ans sur les barres de pesée pour les pièces, la main-d'œuvre et les défauts de fabrication.
- Les manuels d'entretien doivent être offerts dans les deux langues officielles, en version papier et électronique.
- Après l'installation et l'étalonnage, le fournisseur doit offrir une formation d'une (1) journée, sur place, à un maximum de quatre (4) opérateurs, dans un délai d'une semaine. La formation doit se dérouler en anglais. La formation doit être donnée de 8 h à 4 h, du lundi au vendredi, à l'emplacement de la BFC Halifax.

#### Autres éléments à prendre en considération

- Le panneau d'affichage de la balance actuel est un panneau Avery Weigh-Tronix AVS-7 1310. Le panneau de remplacement à Shearwater doit être compatible avec la balance Bridgemont qui ne sera pas remplacée.
- Les panneaux d'affichage sont placés à côté des balances et ils sont exposés aux éléments et à l'air salin. Ils doivent donc être résistants aux intempéries et résister aux fluctuations de température.
- Les panneaux d'affichage sont autonomes et il n'y a pas d'exigence relative à l'exportation de données. Le système de pesage est un système « entrée-sortie » exploité par les conducteurs par une carte à bande magnétique.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

- Les feux de signalisation existants peuvent être réutilisés s'ils sont compatibles avec la balance et les panneaux de remplacement.
- Aucun interphone ou dispositif de communication n'est requis.
- Le panneau d'affichage doit permettre d'imprimer les poids à vide et en charge. Les cartes magnétiques des conducteurs sont utilisées pour saisir les poids avant le chargement et après le chargement.
- L'imprimante doit pouvoir imprimer un billet par transaction.
- Environ 10 cartes seront nécessaires pour les panneaux.
- Le panneau devrait conserver les données sur les transactions.
- Les ingénieurs du Ministère ont inspecté les semelles visibles et confirmé qu'elles sont en bon état et qu'elles peuvent être réutilisées. Les zones non inspectées pourraient devoir être réparées, mais elles ne devraient pas être remplacées.
- Toute réparation de béton requise incombera au MDN.
- Les dessins de l'installation initiale ne sont pas disponibles.

Balance située à Immeuble D206 à l'arsenal maritime de la BFC Halifax



Page 23 of - de 32

Panneaux d'affichage de 12e Escadre Shearwater et à Immeuble D206 à l'arsenal maritime de la BFC Halifax



File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### PIÈCE JOINTE 1 À L'ANNEXE A

#### **CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

**Instructions**: Le soumissionnaire doit inclure, si possible, une exemplaire de la documentation descriptive du ou des produits offerts. Ces documents doivent être suffisamment exhaustifs pour démontrer clairement le respect de chacune des exigences de l'énoncé des besoins décrites aux présentes.

Pour démontrer et étayer la conformité à chacun des critères techniques obligatoires, le soumissionnaire doit indiquer le numéro de page et mettre en évidence la spécification dans ses brochures ou ses fiches techniques. Il peut également ajouter des commentaires pour appuyer sa soumission.

Le soumissionnaire a avantage à fournir le plus de détails possible pour justifier ses commentaires et affirmations quant au respect de chaque spécification.

**NOTA**: Le gouvernement N'EST PAS tenu de demander des éclaircissements concernant la ou les soumissions ou la documentation technique à l'appui fournie. Toute soumission non conforme à l'une des exigences ci-dessous sera jugée irrecevable et ne sera pas évaluée davantage.

No	SPÉCIFICATIONS	No DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
1	Toutes les boîtes de jonction doivent être en acier inoxydable et de modèle NEMA 4X.		
2	Chaque barre de pesée doit être dotée d'un câble à gaine d'acier inoxydable.		
3	Toutes les barres de pesée doivent être exemptes de connecteur, et elles doivent être connectées aux plaques à bornes de la boîte de jonction par des fils étamés.		
4	Les boîtes de sommation doivent comporter des potentiomètres de coin pour un étalonnage facile.		
5	Facteur de sécurité en cas de surcharge : 200%.		
6	Toutes les barres de pesée doivent avoir un système d'étanchéité de cinq couches pour éliminer les problèmes causés par l'humidité		
7	Capacité minimale des barres de pesée : 75000 lb chacune		
8	Protection contre la foudre : standard		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID hal418 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier hal418.W0100--222377

No	SPÉCIFICATIONS	No DE PAGE OU RENVOI	COMMENTAIRES
9	Chemins de conduits dédiés pour protéger le câblage entre le détecteur et la boîte de jonction.		
10	Garantie minimale de 5 ans sur les barres de pesée pour les pièces, la main-d'oeuvre et les défauts de fabrication.		
11	Manuels d'entretien dans les deux langues officielles.		
12	Formation d'un jour sur place pour quatre (4) opérateurs		
13	Le panneau d'affichage de la balance actuel est un panneau Avery Weigh-Tronix AVS-7 1310. Le panneau de remplacement à Shearwater doit être compatible avec la balance Bridgemont qui ne sera pas remplacée.		
14	Les panneaux d'affichage sont placés à côté des balances et ils sont exposés aux éléments et à l'air salin. Ils doivent donc être résistants aux intempéries et résister aux fluctuations de température.		
15	Le panneau d'affichage doit permettre d'imprimer les poids à vide et en charge. Les cartes magnétiques des conducteurs sont utilisées pour saisir les poids avant le chargement et après le chargement.		

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 ld de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE B**

#### **BASE DE PAIEMENT**

## Veuillez remplir le tableau ci-dessous et le présenter avec sa soumission.

Les soumissionnaires doivent présenter des prix unitaires fermes pour chacun des articles énumérés cidessous afin d'être retenus pour la suite du processus d'approvisionnement. Une soumission financière qui ne traite que d'une partie du besoin sera déclarée irrecevable.

Les prix doivent être en dollars canadiens, taxes applicables en sus, taxes d'accise et droits de douane canadiens compris.

Les prix proposés doivent comprendre tous les coûts de livraison. Aucuns autres frais ne seront admis.

Numéro de l'article	Description	Unité de distribution	Quantité	Prix unitaire
1	balance à camion d'une capacité de 100 tonnes CFB Halifax Dockyard, conformément à l'annexe A	СН	1	\$
2	Panneau d'affichage à l'arsenal maritime de la BFC Halifax, conformément à l'annexe A	СН	1	\$
3	Panneau d'affichage de la 12e Escadre Shearwater, conformément à l'annexe A	СН	1	\$
4	Installation à la 12º Escadre Shearwater et à l'arsenal maritime de la BFC Halifax	Ensemble	1	\$
5	Formation d'un jour sur place à l'arsenal maritime de la BFC Halifax	Ensemble	1	\$
6	Garantie minimale de 5 ans sur les barres de pesée pour les pièces, la main-d'œuvre et les défauts de fabrication	Ensemble	1	\$
	Sous-total (	\$		

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE C**

## LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

(Voyez ci-joint)

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE D**

## PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

(Voyez ci-joint)

Remplissez ce formulaire si vous êtes une entité canadienne

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377 Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE E**

# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS (PSC) FORMULAIRE DE FILTRAGE INITIAL DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE

(Voyez ci-joint)

Remplissez ce formulaire si vous êtes un fournisseur étranger

N° de la modif - Amd. No.

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

#### ANNEXE F de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

#### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Carte d'achat VISA ;	
( ) Carte d'achat MasterCard ;	
( ) Dépôt direct (national et international) ;	
( ) Échange de données informatisées (EDI) ;	
( ) Virement télégraphique (international seulement) ;	
( ) Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M	1\$)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hal418.W0100-222377

Id de l'acheteur - Buyer ID  $hal418 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### **ANNEXE G**

#### DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - LISTE DES ADMINISTRATEURS

Veuillez fournir la liste des noms des entités suivantes, en fonction du caractère de propriété de l'entreprise 1. Pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire; 2. Pour une société en commandite, un partenariat ou une société en commandite - les noms de tous les partenaires actuels; pour une société - chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire; 3. Pour une entreprise individuelle ou une personne faisant affaire sous un nom d'entreprise - le nom du propriétaire unique ou de la personne; 4. Dans le cas d'une coentreprise - Pour une coentreprise - les noms de tous les membres actuels de la coentreprise; 5. Pour un individu - le nom complet de la personne



Contract Number / Numéro du contrat	
W0100-222377	
Security Classification / Classification de sécurité	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE						
1. Originating Government Department or Organization			2. Branch	or Directorate / Direction géné	rale ou Direction	
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Department of Nationa	al Defence	CEB H	alifax, Base Logistics		
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so				ontractor / Nom et adresse du s	ous-traitant	
,						
	4. Brief Description of Work / Brève description du travail To have a contractor supply and perform the installation of a new truck scale and kiosk at CFB Halifax Dockyard and a kiosk at 12Wing Shearwater.					
5. a) Will the supplier require access to Controlled Go	oods?				No Yes	
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis					Non Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified r		ct to the pro	visions of the T	echnical Data Control	No Yes	
Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données tersur le contrôle des données techniques?	chniques militaires non clas	sifiées qui s	ont assujetties	aux dispositions du Règlement	Non Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le t	ype d'accès requis					
6. a) Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils (Specify the level of access using the chart in Q (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea	s accès à des renseignemer luestion 7. c) au qui se trouve à la questio	nts ou à des on 7. c)	biens PROTÉ(	GÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Yes Non Oui	
b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane PROTECTED and/or CLASSIFIED information of Le fournisseur et ses employés (p. ex. netro).	or assets is permitted. irs, personnel d'entretien) a	uront-ils acc	ès à des zones		No Yes Oui	
à des renseignements ou à des biens PROTÉG			sé.			
c) Is this a commercial courier or delivery requirem     S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais			nuit?		No Ves Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier	will be required to access	/ Indiquer le	type d'informat	ion auquel le fournisseur devra	avoir accès	
Canada	NATO / OTA	.N		Foreign / Étranger		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la						
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN			No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion		
Not releasable À ne pas diffuser						
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :		
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies): / Pro	ácisar la(s) u	nave :	Specify country(ies): / Précis	ser le(s) pays :	
	Opedity country(ics). 7 11	201301 10(3)	Jays .	opeany country(ics). / 1 reak	ici ici (s) pays .	
7. c) Level of information / Niveau d'information						
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFIED			PROTECTED A		
PROTÉGÉ A	NATO NON CLASSIFIÉ	l		PROTÉGÉ A	<u> </u>	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	TDEINITE		PROTECTED B		
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION REST	IREINIE		PROTÉGÉ B		
PROTECTED C PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTIAL			PROTECTED C		
CONFIDENTIAL	NATO CONFIDENTIEL NATO SECRET		<b>=</b>	PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL		
CONFIDENTIAL	NATO SECRET			CONFIDENTIAL		
SECRET	COSMIC TOP SECRET			SECRET	一	
SECRET	COSMIC TRÈS SECRET	r		SECRET		
TOP SECRET				TOP SECRET		
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET		
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)		
TRÈS SECRET (SIGINT)				TRÈS SECRET (SIGINT)		

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat	
W0100-222377	
Security Classification / Classification de sécurité	

O MUNICIPAL TO A PROTECTED AND ADDITION OF A PART OF A P	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non L Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:	
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	No DVoc
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?	No Yes
Le fournisseur aura-t-il acces à des renseignements ou à des biens introdet de nature extrement dencate?	Non LOui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :	
Document Number / Numéro du document :	
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOPS	SECRET
COTE DE FIABILITÉ CONFIDENTIEL SECRET TRÈS	SECRET
TOP SECRET- SIGINT NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET COSM	IIC TOP SECRET
	IIC TOP SECRET
INATO CONFIDENTIEL INATO SECRET COSM	IIC TRES SECRET
SITE ACCESS	
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	
Special comments:	
Commentaires spéciaux :	
NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.	
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit	être fourni
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?	□ No □Yes
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?	Non Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?	☐ No ☐ Yes
Dans l'affirmative, le personnel en guestion sera-t-il escorté?	Non Oui
Dans rainmane, to personner on question scra-en escone:	NonOui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
IN CHIMATON ACCESS A RENCEIGNEMENTO BIENC	
44 a) Will the symplicable verying data receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or coasts on its site or	□ No □Voo
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or	No   Yes
premises?	V Non Out
i c · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non Oui
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou	Non Oui
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	Non Oui
CLASSIFIÉS?	
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	No Yes
CLASSIFIÉS?	
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	No Yes
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	No Yes
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION	No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment	No No Yes
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	No Yes Oui  No Yes No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?	No Non Yes Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?	No No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des	No No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?	No No Yes Non Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Non Oui  No Non Yes Oui  No Non Yes Oui
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?	No No Ves Non Oui  No No Yes Non Oui  No Yes Non Oui  No Yes Non Yes
CLASSIFIÉS?  11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  PRODUCTION  11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉG et/ou CLASSIFIÉ?  INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)  11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	No Non Oui  No Non Yes Oui  No Non Yes Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



Gouvernement du Canada

|--|

W0100-222377

Security Classification / Classification de sécurité

į		/	red) / PAR	/
-	<b>≙1</b>   1.01		KANTI PAR	

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

#### SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie		OTÉC			ASSIFIED ASSIFIÉ		NATO					COMSEC						
	А	В	С	CONFIDENTIAL SECRET SECRET			NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP	PROTECTEI PROTÉGÉ				SECRET	TOP SECRET		
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET		
Information / Assets Renseignements / Biens																		
Production																		
IT Media / Support TI																		
IT Link / Lien électronique																		
12. a) Is the descrip La description	tion du t	of th	ne w	ork contained é par la prése	within this	s SRCL P S est-elle	ROTECTED de nature P	and/or CLASS ROTÉGÉE et/	SIFIED? ou CLAS	SIFIÉE?					<b>V</b> No Non	Ye:		

			CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		COSMIC TRÈS SECRET	А	В	C Co	NFIDENTIEL		TRES SECRET	
Information / Assets																
Renseignements / Biens Production		++				<del> </del>	<del> </del>		<del> </del>	+	-	<del>                                     </del>		<del>                                     </del>		H
Froduction				l										'		İ
IT Media /										1						Ĺ
Support TI				ļ						<u> </u>	<u> </u>					į l
IT Link / Lien électronique				l				İ						ļ l		i
12. a) Is the descript La description of If Yes, classify Dans l'affirmat « Classificatio	du trava this fo tive, cla	ail visé orm by assifie	e par la préser y annotating er le présent	nte LVERS  the top a  formulair	S est-elle ind botto re en ind	de nature Pl m in the are iquant le niv	ROTÉGÉE et/ a entitled "Se	ou CLAS	lassificati					No Non	Ye Ou	- 1
12. b) Will the docun La documentati														No Non	☐ Ye Ou	
If Yes, classify attachments (e Dans l'affirma « Classificatio des pièces joi	e.g. SE tive, cla n de sé	CRET assifie	with Attachi er le présent	ments). formulair	re en ind	iquant le niv	eau de sécur	ité dans	la case in	ntitul	ée					





# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

### DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

Consignes pour remplir la demande d'inscription (DI)

#### Avis de confidentialité pour les entités canadiennes s'inscrivant au Programme de sécurité des contrats (PSC)

Parmi les renseignements recueillis dans le présent formulaire, il y a notamment des renseignements personnels recueillis en vertu du paragraphe 7(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques et conformément à des obligations définies dans la Politique sur la sécurité du gouvernement et dans la Norme sur le filtrage de sécurité du Conseil du Trésor du Canada à l'appui des évaluations de la sécurité et de l'inscription au PSC de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Les renseignements personnels serviront à évaluer votre admissibilité à détenir une attestation ou une cote de sécurité et à être inscrit au PSC. Les renseignements fournis pourraient également être divulgués à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), qui pourraient les utiliser pour mener des vérifications ou des enquêtes en vertu de la Politique sur la sécurité du gouvernement et de la Norme sur le filtrage de sécurité. Les renseignements pourraient aussi être communiqués à d'autres institutions fédérales qui pourraient avoir besoin de les utiliser pour s'acquitter de leurs fonctions ou pour mener des enquêtes conformément aux lois canadiennes, ou aux programmes de sécurité industrielle de gouvernements étrangers (avec lesquels le Canada a conclu des ententes de sécurité bilatérales) à l'appui de garanties étrangères.

Les renseignements personnels sont protégés, utilisés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et sont décrits dans le fichier de renseignements personnels PWGSC PPU 015 dans l'Info Source (Accès à l'information et protection des renseignements personnels – SPAC – tpsqc-pwqsc.qc.ca) et dans le fichier de renseignements personnels ordinaires du SCT Filtrage de sécurité du personnel POU 917 (Fichiers de renseignements personnels ordinaires – Canada.ca). En vertu de cette Loi, vous avez le droit d'accéder à vos renseignements personnels et de les corriger s'ils sont erronés ou incomplets. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre de l'inscription d'une organisation sont conservés pendant deux ans après la dernière mesure administrative avant d'être détruits. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre d'une évaluation de la participation, du contrôle ou de l'influence de l'étranger sont conservés pendant deux ans avant d'être détruits si aucun changement concernant l'organisation n'est signalé au bureau d'évaluation de la participation, du contrôle ou de l'influence de l'étranger au cours de cette période. Les renseignements personnels provenant de sources papier fournis dans le cadre d'un processus de filtrage de sécurité du personnel ou d'un processus de garantie étrangère seront conservés pendant au moins deux ans après la dernière mesure administrative avant d'être détruits. La période de conservation et les normes d'élimination des renseignements personnels en format électronique du PSC peuvent varier par rapport à la période de conservation susmentionnée.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur le présent énoncé de confidentialité, vous pouvez communiquer avec le directeur de la Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de SPAC par courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca">TPSGC.ViePrivee-Privacy.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>. Si la réponse à votre préoccupation en matière de protection des renseignements personnels ne vous satisfait pas, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant le traitement de vos renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada.

### Instructions générales :

- Ce formulaire est utilisé pour inscrire les entités juridiques canadiennes **SEULEMENT**. Les organisations étrangères ne peuvent s'inscrire au PSC.
  - **TOUTES** les entreprises étrangères doivent communiquer avec la <u>Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII)</u> pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de filtrage de sécurité. Les filiales canadiennes d'entreprises étrangères pourraient être admissibles à s'inscrire auprès du PSC.
- Ce formulaire et l'ensemble des documents justificatifs demandés doivent être fournis en anglais ou en français.
- Si vous n'avez pas assez de place pour fournir une réponse complète dans l'une des sections du formulaire, veuillez ajouter des rangées dans les tableaux ou des pages supplémentaires, au besoin.

Pour les organisations qui n'ont pas encore d'attestation de sécurité, le refus de fournir les informations requises, la fourniture d'une fausse déclaration, des informations trompeuses, la dissimulation ou l'omission de divulguer tout fait important sur cette demande entraînera le refus par le CSP d'octroyer ou de mettre à niveau une attestation de sécurité.

Une organisation qui a déjà une attestation de sécurité peut se voir refuser une attestation de sécurité ou se voir révoquer son attestation actuelle. Auquel cas, toute autorisation de fiabilité ou de sécurité du personnel délivrée à l'organisation sera fermée administrativement, tout comme l'attestation de sécurité de l'organisation auprès du PSC, ce qui la rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats nécessitant une attestation de sécurité d'organisation.



N° de l'organisation	
----------------------	--

# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

#### Section A - Renseignements sur l'entreprise

- La dénomination sociale de l'organisation fait référence à la dénomination sociale de l'organisation telle qu'elle s'inscrit et existe au sein du pays de juridiction. Pour ce qui est des entités juridiques canadiennes, il s'agirait de la dénomination sociale inscrite auprès des autorités fédérales, provinciales ou territoriales.
- Le nom de l'organisation ou nom commercial fait référence au nom sous lequel une entreprise exerce une activité
  commerciale, bien que la dénomination sociale sous laquelle elle est inscrite, qui est utilisée pour les contrats et divers
  contextes officiels, puisse être différente.
- Type d'organisation vous devez fournir toute la documentation requise par rapport au type d'organisation.
  - Une société désigne une entité qui est autorisée en vertu de la loi à agir en tant que personne individuelle et distincte des actionnaires qui en sont propriétaires, et détenant le droit d'émettre des actions et d'exister indéfiniment.

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)
- Certificat de constitution, de conformité ou de prorogation, statuts constitutifs actuels, etc.
- Organigramme de la structure de propriété est obligatoire
- Un partenariat désigne une association ou relation entre deux ou plusieurs personnes, entreprises, fiducies ou partenaires qui s'unissent pour exercer des activités commerciales.

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Preuve du statut juridique (entente de partenariat, p. ex.)
- Enregistrement du nom de partenariat provincial (le cas échéant)
- Organigramme de la structure de propriété
- o Une entreprise à propriétaire unique désigne le propriétaire d'une entreprise qui agit seul et qui n'a pas de partenaire.

Fournissez une preuve des détails de l'inscription provinciale, le cas échéant (permis principal d'entreprise, document d'enregistrement provincial du nom de la compagnie, p. ex.)

 Autre (universités, institutions financières, organisations non constituées en société, Assemblée des Premières Nations, etc.).

Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection de «type d'organisation» :

- Preuve du statut juridique (actes, chartes, documentation de la bande p. ex.)
- Organigramme de la structure de propriété et de la structure de gestion
- Le principal lieu d'affaires doit correspondre à l'endroit où l'entreprise est physiquement située et exerce ses activités au Canada. Les lieux virtuels, boîtes postales, bureaux de réception, espaces de travail partagés, bureaux de représentant, etc., ne seront pas acceptés.
- Les entreprises qui s'identifient comme fournisseur diversifié : SPAC définit un fournisseur diversifié comme «une entreprise détenue ou dirigée par des Canadiens issus de groupes sous-représentés, tels que les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles».

### Section B - Agents de sécurité

Nommez la personne ou les personnes que vous prévoyez désigner ou qui sont déjà désignées en tant qu'agent de sécurité d'entreprise et agent de sécurité d'entreprise remplaçant. Pour obtenir l'autorisation de détenir des renseignements dans d'autres emplacements, assurez-vous d'indiquer l'adresse (le site) où est situé l'agent de sécurité d'entreprise remplaçant. Ajoutez des rangées supplémentaires ou utilisez une nouvelle page, au besoin. Le mot *employé* a le même sens que celui utilisé par l'Agence du revenu du Canada.



### PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

- L'adresse courriel doit pouvoir accepter différents types de correspondance du PSC.
- Les agents de sécurité doivent répondre à tous les critères suivants :
  - o être un employé de l'organisation;
  - o se trouver physiquement au Canada;
  - être un citoyen canadien\*;
  - o posséder une attestation de sécurité correspondant au niveau de sécurité de l'organisation (dans certains cas, les remplaçants pourraient posséder une attestation de sécurité de niveau différent).

\*La citoyenneté canadienne est requise en raison de la responsabilité de surveillance confiée à un agent de sécurité et de certaines exigences contractuelles en lien avec la sécurité nationale. Cette exigence peut faire l'objet d'une dispense pour les résidents permanents, au cas par cas.

### Section C - Dirigeants

- Votre organisation doit énumérer <u>tous</u> les noms et titres de postes de ses dirigeants, gestionnaires, équipes de direction, cadres supérieurs, partenaires de gestion, signataires autorisés, membres, etc. qui sont responsables des activités courantes de l'entreprise. Vous devez fournir un organigramme de la structure de gestion pour illustrer la structure hiérarchique de votre organisation. Ajoutez des rangées supplémentaires à la section, au besoin.
- Aux fins du PSC, le terme «pays de résidence principale/domicile national» désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.
- La citoyenneté fait référence au statut de citoyen. Un citoyen est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'un État ou d'une nation, a le droit de jouir de tous les droits et protections civils prévus par cet État ou cette nation et doit allégeance à son gouvernement.

#### Section D - Conseil d'administration

- Énumérez **tous** les membres du conseil d'administration de votre organisation. Indiquez tous les titres des membres du conseil, dont le président, s'il y a lieu. Ajoutez des rangées supplémentaires à la section ou utilisez une nouvelle page, au besoin.
- Aux fins du PSC, le terme «pays de résidence principale/domicile national» désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.
- La **citoyenneté** fait référence au statut de citoyen. Un **citoyen** est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'un État ou d'une nation, a le droit de jouir de tous les droits et protections civils prévus par cet État ou cette nation et doit allégeance à son gouvernement.

### Section E - Information sur la propriété

- Aux fins du PSC, les définitions suivantes s'appliquent :
  - Les propriétaires directs (ou inscrits) sont tous les propriétaires qui détiennent le titre juridique d'une propriété ou d'un bien à leur nom.
  - La propriété se réfère soit (1) aux droits de vote liés aux actions avec droit de vote en circulation de la société ou (2) aux actions en circulation mesurées selon la juste valeur marchande.
  - Une société mère désigne une entreprise qui détient ou contrôle la participation majoritaire (c.-à-d. les actions avec droit de vote) d'autres firmes ou entreprises, habituellement connues sous le nom de filiales, ce qui peut lui donner le contrôle des opérations de celles-ci.

Section F - Justification (Cette section doit être remplie par les organisations qui font l'objet d'un renouvellement SEULEMENT, et non d'une soumission)

Votre organisation doit fournir une liste des contrats fédéraux actifs, contrats de sous-traitance, baux, arrangements en
matière d'approvisionnement, offres à commandes et bons de commande qui comportent des exigences en matière de sécurité.
Indiquez le numéro de contrat (bail, arrangement en matière d'approvisionnement, offre à commandes, contrat de soustraitance, etc.), l'autorité contractante ou l'entrepreneur principal ainsi que le niveau de sécurité de l'exigence.

#### Section G - Attestation et consentement

• Seul un dirigeant dont le nom figure à la section C peut remplir la présente section.



N° de l'organisation	
----------------------	--

## PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

### DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

### **REMARQUE:**

Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs ou de dissimuler ou d'omettre de déclarer tout fait important dans le cadre de cette demande entraînera le refus ou la révocation de l'attestation de sécurité de votre organisation et de votre inscription au Programme de sécurité des contrats, ce qui vous rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats nécessitant une attestation de sécurité d'organisation. Les formulaires incomplets ne seront pas traités.

SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE			
1. Dénomination sociale de l'organisation			
2. Nom de l'organisation ou nom commercial (si différent de la dér	nomination sociale)		
2. Nom de l'organisation du nom commercial (si dinerent de la del	ionination socialcy		
3. Type d'organisation - Indiquer le type d'organisation et fouseule case)	urnir les documents de validation requis (sélectionner une		
Entreprise à propriétaire unique			
Société de personnes			
Société			
Privée			
Publique			
Autre (veuillez préciser) :			
4. Veuillez fournir une brève description des activités générales de	votre organisation		
5. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA), le cas échéan	t 6. S'identifier comme fournisseur diversifié (fournir le profil)		
7. Adresse municipale de l'entreprise (siège social)			
8. Lieu d'affaires principal (si ailleurs qu'au siège social)			
o. Lieu d'arraires principar (si ameurs qu'au siège sociar)			
9. Adresse postale (si différente de l'adresse municipale de l'entre	prise)		
10. Site Web de l'organisation (le cas échéant)			
11. Numéro de téléphone	12. Numéro de télécopieur		
13. Nombre d'employés au sein de votre organisation ou entité	14. Nombre d'employés qui doivent avoir accès à des renseignements, des biens et des sites protégés/classifiés		
corporative	renseignements, des biens et des sites proteges/classifies		



A 10	Public Services and	S
	Procurement Canada	Δ

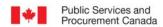
Services	publics et	
Approvisi	onnement	Canada

N° de l'organisation	
----------------------	--

## PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

## SECTION B - AGENTS DE SÉCURITÉ Veuillez énumérer tous les agents de sécurité de votre organisation. Pour obtenir l'autorisation de détenir des renseignements, indiquez le numéro du site pour chaque agent de sécurité d'entreprise remplaçant et l'adresse correspondant à chaque site ci-dessous. Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe si l'espace alloué est insuffisant. N° du Courriel (auquel le PSC enverra la Titre du poste Nom Prénom site correspondance) Agent de sécurité d'entreprise (ASE) Agent de sécurité d'entreprise remplaçant (ASER) ASER (le cas échéant) ASER (le cas échéant) ASER (le cas échéant) Aux fins d'autorisation de détenir des renseignements SEULEMENT : 00 - adresse correspondant au principal lieu d'affaires 01 - adresse du site : 02 - adresse du site : SECTION C - DIRIGEANTS (associés gérants, dirigeants clés, signataires autorisés etc.) Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe, au besoin, et joignez l'organigramme de la structure de gestion illustrant la structure hiérarchique. Titre du poste au sein Nom Prénom Citoyenneté(s) Pays de résidence de l'organisation principale/domicile national





# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION D - CONS				_		
Ajoutez des rangés Titre du poste au sein du conseil	Nom	r <b>es ou une piè</b> Prén		in. Citoyenneté(s)	)	Pays de résidence principale/domicile national
	1					
	1					İ
SECTION E - INFOR				OURNIR LES	RENSEIGNEM	ENTS
par le processus d'inso d'un autre pays. Pour veuillez utiliser une pa Remarque : La dema de propriété.	les sociétés cotée ge supplémentaire	s en bourse, inc pour inclure <b>tou</b> s	diquez le marché bou <u>s</u> les niveaux de prop	ursier. S'il y a p priété, de la prop	olus de trois ni riété directe à l	veaux de propriété, la propriété ultime.
SECTION E-1 - NIV				plus de trois	niveaux, veu	illez fournir
Propriété – Niveau 1 (s	société mère directe	e)				
Nom de l'organisation ou de la personne						
Adresse						
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)						
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)						
Attestation de sécurité d'installation oui/non						
Pourcentage de propriété						
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)						



A. 10	Public Services and	Services publics et
*	Procurement Canada	Approvisionnement Canada

N° de l'organisation	
----------------------	--

# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION E-2 - NI	VEAU DE PROPRIÉTÉ 2			
Si les propriétaires directs énumérés dans la section précédente (E-1) détiennent des intérêts, veuillez fournir les informations ci-dessous pour chacun d'eux. Dans le cas contraire, veuillez inscrire la mention S.O. (sans objet).				
Propriété des entrées	Propriété des entrées mentionnées dans la section E-1 (niveau 2).			
Nom du propriétaire direct de la section E-1				
Nom de l'organisation ou de la personne				
Adresse				
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)				
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)				
Attestation de sécurité d'installation oui/non				
Pourcentage de propriété				
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)				
SECTION E-3 - NI	VEAU DE PROPRIÉTÉ 3			
	ées dans la section précédente (E-2) us. Dans le cas contraire, veuillez inse		ires, veuillez fournir les	
Propriété des entrées	mentionnées dans la section E-2 (niv	/eau 3).		
Nom du propriétaire intermédiaire de la section E-2				
Nom de l'organisation ou de la personne				
Adresse				
Type d'entité (société privée ou publique, entreprise d'État, p. ex.)				
Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant)				
Attestation de sécurité d'installation oui/non				
Pourcentage de propriété				
Citoyenneté ou territoire de juridiction (pays)				

*	Public Services and	Services publics et
7	Procurement Canada	Approvisionnement Canad

N° de l'organisation	
----------------------	--

# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS

SECTION F - NISTIFICATION (POUR LE	ES DENOLIVELLEM!	FNTS)		
SECTION F - JUSTIFICATION (POUR LES RENOUVELLEMENTS)  Ajoutez des rangées supplémentaires ou une pièce jointe, au besoin				
Veuillez fournir toutes les justifications d'appr de propositions, demandes de renseignemen commandes, etc.)				
N° de contrat, bail, arrangement en matière d'approvisionnement, offre à commande, etc.	Client/autorité contr	actante	Type et niveau de sécurité	Date d'expiration (jj-mm-aaaa)
				1
				1
SECTION G - ATTESTATION ET CONSEN REMPLIR LA PRÉSENTE SECTION)	ITEMENT (SEUL UI	N DIRIGEA	NT MENTIONNE DANS LA S	SECTION C PEUT
Je, soussigné(e), en tant que dirigeant autoris présente que les renseignements qui y sont ce le manuel de la sécurité des contrats de Se consens à la collecte, à l'utilisation et à la divid'aviser le Programme de sécurité des coun changement d'adresse, de numéros directeurs, de membres du conseil ou crelatif à la propriété.	contenus sont vrais, c ervices publics et App vulgation de mes rens ontrats de tout cha es de téléphone, c	complets et e provisionner seignements ngement à de coordon	exacts. Je reconnais les respons ment Canada et je conviens de s personnels aux fins décrites d l'organisation, y compris, m nnées, d'agent de sécurité	sabilités énoncées dans e m'y conformer, et je ci-dessus. Je conviens nais sans s'y limiter : é, de dirigeants, de
Nom	Prénom			
tre du poste		N° de téléphone (indiquer le n° de poste, le cas échéant)		
Numéro de télécopieur		Adresse courriel		
Signature		Date (jj-mm-aaaa)		
UTILISATION RÉSERVÉE AU PROGRAM	ME DE SÉCURITÉ	DES CONT	RATS DE SPAC	
Recommandations				
Recommandé par signature électronique		Approuvé p	par signature électronique	



# PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS (PSC) FORMULAIRE DE FILTRAGE INITIAL DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE

### Object

Le présent formulaire a pour objet d'amorcer le processus de contrôle de sécurité pour les fournisseurs étrangers qui auront besoin d'avoir accès à des renseignements, des biens ou des sites protégés/classifiés canadiens dans le cadre d'un contrat ou d'un programme multinational du gouvernement du Canada traité par le Programme de sécurité des contrats (CSP) canadien. Les renseignements fournis pourraient être divulgués à la Gendarmerie royale du Canada et au Service canadien du renseignement de sécurité dans le but de mener les vérifications et/ou les enquêtes requises. Les renseignements pourraient aussi être communiqués à d'autres institutions fédérales qui pourraient avoir besoin de les utiliser pour s'acquitter de leurs fonctions ou pour mener des enquêtes conformément aux lois canadiennes, ou aux programmes de sécurité industrielle de gouvernements étrangers.

Le rôle de l'Autorité désignée de la sécurité pour le Canada (ADS canadien) est exécuté par la Direction de la sécurité industrielle internationale dans le cadre du Programme de sécurité des contrats et est l'autorité canadienne chargée de confirmer la conformité aux exigences canadiennes en matière de sécurité nationale et internationale auxquelles participent des fournisseurs étrangers.

### Consignes pour remplir le formulaire de filtrage initial

#### Généralités

- Ce formulaire et les documents supplémentaires requis doivent être fournis en français ou en anglais.
- Si vous n'avez pas assez de place pour fournir une réponse complète dans une des sections de ce formulaire, veuillez inclure des pages et/ou des lignes supplémentaires dans les tableaux au besoin.
- Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs ou de dissimuler ou d'omettre de déclarer tout fait important dans le cadre de cette demande de filtrage initial vous rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats et les programmes multinationaux nécessitant l'accès à des renseignements, des biens ou des sites protégés/classifiés canadiens.

#### Section A - Renseignements sur l'entreprise

- Vous devez fournir toute la documentation requise (décrite ci-dessous) relativement au type d'entreprise ou de la personne morale. L'organigramme de l'entreprise ou de la personne morale est obligatoire pour tous les types d'organisation.
- **Dénomination sociale de l'entreprise ou de la personne morale** fait référence à la dénomination sociale de l'entreprise ou de la personne morale telle qu'elle est enregistrée auprès des autorités gouvernementales étrangères compétentes.
- Le nom de l'organisation ou nom commercial fait référence au nom sous lequel une entreprise exerce une activité commerciale, bien que la dénomination sociale sous laquelle elle est inscrite, qui est utilisée pour les contrats et divers contextes officiels, puisse être différente.
- Une **société** désigne une entité qui est autorisée en vertu de la loi d'agir en tant que personne individuelle et distincte des actionnaires qui en sont propriétaires, et détenant le droit d'émettre des actions et d'exister indéfiniment. Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection d'entreprise ou de personne morale :
  - o Identificateur de bourse des valeurs (le cas échéant); et
  - o Certificat de constitution, de conformité ou de prorogation.
- Un partenariat désigne un contrat volontaire entre au moins deux personnes compétentes visant à mettre en commun leur argent, leurs effets, leur travail et leurs habiletés, en partie ou en totalité, pour s'adonner au commerce ou à des activités licites et en partager entre elles les profits et les pertes de façon proportionnelle. Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection d'entreprise ou de personne morale :
  - Documentation à l'appui du statut juridique.
- Une **entreprise à propriétaire unique** désigne le propriétaire d'une entreprise qui agit seul et qui n'a pas de partenaire. Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection d'entreprise ou de personne morale :
  - o Une preuve des détails de l'inscription gouvernementale; et
  - o Autre permis (p.ex. le permis principal d'entreprise).
- Une **société d'État** désigne une entreprise d'État ou une entreprise publique dont le gouvernement ou l'État a un contrôle important sur cette entité commerciale par le biais d'une propriété entièrement, majoritaire ou importante d'une minorité. Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection d'entreprise ou de personne morale :



- Une loi nationale, acte législative ou une politique gouvernementale définissant la société d'État; et
- Documentation à l'appui du statut juridique.
- **Autre** (p.ex. lettres patentes, universités, institutions financières, organisations non constituées en société) Fournissez les informations suivantes pour justifier cette sélection d'entreprise ou de personne morale :
  - Preuve du status iuridique:
  - lois nationales ou actes législatives; et/ou
  - 0 Chartes.
- Si l'entreprise ou la personne morale est déjà inscrite à un programme de sécurité industrielle de l'Autorité nationale de sécurité (ANS) ou de l'Autorité désignée de sécurité (ASD) du pays concerné, indiquer le niveau de l'attestation de sécurité des installations et sa date de validité s'il y a lieu.
- Indiquer le nom de l'Autorité de protection des données (APD) responsable de la protection des renseignements personnels dans le pays où se trouve l'entreprise ou personne morale et le titre de la loi régissant cette Autorité.

#### Section B - Agent de sécurité de l'entreprise (ASER)

- Nommez la personne que vous prévoyez désigner en tant qu'Agent de sécurité de l'entreprise (ASER) qui sera responsable d'assurer le respect des exigences de sécurité du contrat du gouvernement du Canada ou du programme multinational.
- L'ASER doit :
  - être un employé de l'entreprise ou personne morale; et
  - être évalué au même niveau de sécurité que l'entreprise ou la personne morale.
- L'ASER doit aviser le Programme de sécurité des contrats de tout changement de structure de la propriété de la société ou de la personne morale, y compris les changements de composition de son conseil d'administration et le changement
- La citoyenneté fait référence au statut de citoyen. Un citoyen est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'une communauté politique, doit allégeance à la communauté et a le droit de jouir de tous les droits et protections civil.
- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, le terme « pays de résidence principale/domicile national » désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.

### Section C - Conseil d'administration

- Faire une liste de tous les membres du conseil d'administration de l'organisation. Ajouter des lignes supplémentaires à la section au besoin.
- La citoyenneté fait référence au statut de citoyen. Un citoyen est une personne qui, par naissance ou naturalisation, est membre d'une communauté politique, doit allégeance à la communauté et a le droit de jouir de tous les droits et protections civil.
- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, le terme « pays de résidence principale/domicile national » désigne le pays où la personne a établi son domicile véritable, fixe, principal et permanent, et auquel cette personne a l'intention de retourner et de rester même si elle réside actuellement ailleurs.

#### Section D - Information sur les propriétaires

- Aux fins du Programme de sécurité des contrats, les définitions suivantes s'appliquent :
  - Les propriétaires directs (ou inscrits) sont des propriétaires qui détiennent le titre juridique d'une propriété ou d'un bien à leur nom.
  - La propriété se réfère soit (1) aux droits de vote liés aux actions avec droit de vote en circulation de l'entreprise ou personne morale ou (2) aux actions en circulation mesurées selon la juste valeur marchande.
  - Une société mère désigne une entreprise qui détient et/ou contrôle la participation majoritaire (c.-à-d. les actions avec droit de vote) d'autres firmes ou entreprises, habituellement connues sous le nom de filiales, ce qui peut lui donner le contrôle des opérations de celles-ci.

### Section E - Attestation et consentement

Seule une personne dont le nom figure à la Section C peut remplir cette section.



**REMARQUE**: Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs ou de dissimuler ou d'omettre de déclarer tout fait important dans le cadre de cette demande de filtrage initial vous rendra immédiatement inadmissible à exécuter les contrats et les programmes multinationaux nécessitant l'accès à des renseignements, des biens ou des sites protégés/classifiés canadiens. Un formulaire incomplet ne sera pas traité et vous sera renvoyé.

SECTION A - RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE			
Remplissez la section A et fournissez la documentation requise identifiée dans les instructions ci-dessus.			
1. Dénomination sociale de l'entreprise ou personne morale			
2. Nom de l'organisation ou nom commer	cial (si différent de la dénomination sociale)		
Type d'entreprise ou de personne mora (sélectionner un seul)	ale (Indiquez le type d' organisation et fourn	ir les documents de validation requis)	
☐ Entreprise à propriétaire unic	lue		
☐ Partenariat			
☐ Société (privée ou publique)			
☐ Société d'État			
Autre (veuillez préciser) :  4. Veuillez fournir une brève description of			
1. Vedillez fodrilli dile breve description e	nes delivites generales de l'entreprise		
5. Adresse municipale de l'entreprise (siè	ge social)		
6. Adresse postale (si différente de l'adre	sse municipale de l'entreprise)		
7. Site Web de l'entreprise (le cas échéan	t)		
8. Numéro d'entreprise, le cas échéant (p.ex. code CAGE/NCAGE)	9. Numéro de téléphone (inclure le code du pays et le poste, le cas échéant)	10. Numéro de télécopieur, le cas échéant (inclure le code du pays)	
11. Nombre d'employés dans l'entreprise		12. Nombre d'employés devant accéder à des renseignements, des biens ou des sites protégés/classifiés canadiens	
		14. Le cas échéant, fournir la date d'échéance de l'attestation de sécurité des installations	
15. Indiquez le nom de l'Autorité de prote la protection de l'information personnelle		16. Le cas échéant, fournir le nom de la loi régissant l'Autorité de protection des données (APD)	

SECTION B – AGENT DE SECURITÉ DE L'ENTREPRISE					
Remplissez la Sect	ion B.				
Titre du poste		Nom	Prénom(s)	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile
Adresse courriel de l'	agent de sécurité	de l'entreprise :			
SECTION C - LIST	E DES MEMBRES	DU CONSEIL D'ADMIN	ISTRATION (INSCRI	RE S.O. SI AUCUN CO	ONSEIL)
Remplissez la Secti	ion C. (Ajouter de	s lignes supplémentaires	ou des pièces jointes a	au besoin)	
Titre du poste		Nom	Prénom(s)	Citoyenneté(s)	Pays de résidence principale/domicile
		ES PROPRIÉTAIRES		,	
Indiquez toutes les e indiquée à la Section propriétaires avec de	ntités, les personr 1. Pour les sociéte s pourcentages de	dante pour chacun des les et les sociétés privées és cotées en bourse, indic e propriété doit aussi être	ou publiques qui détie juez le marché boursie fourni.	ennent des intérêts dan	s l'organisation ions entre les
		RIÉTÉ (PROPRIÉTÉ DIR	-		
		ires individuels ou la/les o			
Nom de l'organisation ou de la personne	Adresse	Type d'entité (p.ex. société privée ou publique, de l'État)	Marché boursier public ou privé	Percentage de propriété	Territoire de juridiction (pays) ou citoyenneté(s)
SECTION D-2 - NI\					
		our les noms mentionnés lez inscrire la mention S.0		dente (D-1), veuillez fo	urnir les informations
Nom de l'organisation ou de la personne	Adresse	Type d'entité (p.ex. société privée ou publique, de l'État)	Marché boursier public ou privé	Percentage de propriété	Territoire de juridiction (pays) ou citoyenneté(s)
SECTION D-3 - NIV					
		our les noms mentionnée lez inscrire la mention S.0		edente (D-2), veuillez f	ournir les informations
Nom de l'organisation ou de la personne		Type d'entité (p. ex. société privée ou publique, de l'État)		Percentage de propriété	Territoire de juridiction (pays) ou citoyenneté(s)

# SECTION E – ATTESTATION ET CONSENTEMENT (seule une personne mentionnée à la section C peut remplir cette section)

Je soussigné(e), en tant que personne autorisée par l'organisation mentionnée à la Section 1, ai lu l'avis de confidentialité lié à cette demande et atteste par la présente que les renseignements qui y sont contenus sont vrais, complets et exacts. Je reconnais les responsabilités énoncées dans le Manuel de la sécurité industrielle de Services publics et Approvisionnement Canada et je conviens de m'y conformer, et je consens à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements fournis dans ce formulaire de filtrage initial aux fins décrites ci-dessus. Je conviens d'aviser le Programme de sécurité des contrats de tout changement à l'organisation, y compris un changement d'adresse, de numéros de téléphone, d'adresses courriels, de la structure organisationnelle, relatif à la propriété, d'agent de sécurité.de l'entreprise et des membres du Conseil d'administration.

organisationnelle, relatif à la propriété, d'agent de sécurité.de l'entreprise et des membres du Conseil d'administration.			
Nom	Prénom(s)		
Titre du poste	Numéro de téléphone (inclure le code du pays et le numéro du poste s'il y a lieu)		
Numéro de télécopieur s'il y a lieu (include le code du pays)	Adresse courriel		
Signature	Date		
UTILISATION RÉSERVÉE AU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS DE SPAC			

UTILISATION RÉSERVÉE AU PROGRAMME DE SÉCURITÉ DES CONTRATS DE SPAC			
Recommandations			
Recommandation de l'analyste (nom)	Signature	Date	
Approbation (nom)	Signature	Date	

